

RETRAITES : LE 29 SEPTEMBRE POUR LA DEFENSE DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT

LA PENSION DE BASE (CNAV) :

La perte du pouvoir d'achat des retraites n'a cessé depuis 3 ans. Il n'y a eu aucune augmentation en 2014 et 2015.

A cela s'ajoute le prélèvement de 0,3% pour le financement de la perte d'autonomie (Casa) et la hausse de la pression fiscale sur les bas revenus.

Blocage des retraites complémentaires :

Les organisations patronales avec le soutien de 3 syndicats, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC ont décidé de bloquer pour 3 années les retraites complémentaires.

La revalorisation sera calculée sur l'indice des prix à la consommation moins 1%.

En catimini, ils ont négocié le report de l'âge de départ à la retraite à 63 ans, la mise en cause

progressive de la pension de réversion ; elle procure en moyenne 645 euros et concerne 89% des femmes qui justement perçoivent les plus petites retraites.

A partir de 2019, l'AGFF qui finance les retraites complémentaires entre 62 et 67 ans doit disparaître. De nombreux salariés devront partir à 67 ans pour ne pas avoir une lourde décote sur leur retraite.

Les ressources existent et les dividendes en France cartonnent :

372 milliards d'euros, c'est la somme que se sont partagés les actionnaires en 2016 des 1200 plus grandes entreprises au monde. Une augmentation de 2,3% sur un an selon le cabinet Henderson Global Investors.

Les dividendes français affichent une hausse de 11,2% pour atteindre 35 milliards d'euros. Une "performance" puisque seuls les Pays-Bas et la Corée du Sud ont fait mieux sur la période.

Nous revendiquons :

➤ L'amélioration du pouvoir d'achat des retraités par un rattrapage immédiat de 300 € par mois

➤ L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen et non sur les prix.

➤ Aucune pension inférieure au Smic pour une carrière complète.

➤ Le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de l'année en prenant en compte l'évolution des salaires.

➤ De ne pas toucher aux pensions de réversion.

➤ Le rétablissement de la demi part fiscale pour les veufs et veuves.

SANTE, EXIGEONS :

- Le maintien et le développement des hôpitaux publics et des Centres de santé de proximité,
- La restauration de l'assurance maladie.
- La suppression des dépassements d'honoraires.
- L'affectation réelle de la Casa à la compensation de la perte d'autonomie et sa suppression à terme par une prise en charge de cette compensation par la Sécurité Sociale.

RETRAITÉS, DÉFENDEZ VOTRE POUVOIR D'ACHAT.

RASSEMBLEMENT ET MANIFESTATION

LE 29 SEPTEMBRE 2016

A 15H00

Devant la Préfecture à Blois